



27 juin 2025

Retraites

Pénibilité et efforts partagés, la seule voie de passage

L'intransigeance du patronat et son incapacité à rechercher un compromis ont refermé les discussions retraites le 23 juin dernier. Les avancées évoquées hier par le Premier ministre lors de son intervention publique sont réelles : l'amélioration des pensions des femmes et la prise en compte de deux trimestres supplémentaires par enfant pour accéder plus facilement au système des carrières longues, la diminution de l'âge de la décote sont à mettre au bénéfice de ces quatre mois d'échanges.

Mais les deux points de blocage mentionnés par François Bayrou ne sont pas des points mineurs. La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, fermement opposées au décalage de l'âge de la retraite à 64 ans, ont bataillé pour réparer les injustices de la réforme de 2023 envers les travailleurs et les travailleuses qui exercent des métiers pénibles.

En exigeant la réintégration des critères ergonomiques dans le Compte professionnel de prévention ouvrant la possibilité à des départs anticipés, elles sont restées fidèles à leurs engagements. Dans un souci de responsabilité, les trois organisations syndicales ont porté leurs revendications dans le cadre défini d'un équilibre budgétaire du régime pour 2030. Cette contrainte était connue dès le départ. La CFDT, la CFTC, la CFE-CGC l'ont acceptée. La CFDT, la CFTC, la CFE-CGC l'ont respectée.

Mais pour acter un compromis, il faut que tous les acteurs réunis autour de la table jouent le jeu avec franchise et loyauté. Lors de la dernière séance de négociation, l'animateur de la Délégation paritaire permanente, Jean-Jacques Marette, a proposé un texte équilibré. Ce texte a été repoussé d'un revers de main par le patronat, sans discussion. Conforme à son mantra — ni contrainte pour les employeurs ni contribution des entreprises — le patronat est resté arc-bouté. Il porte lourdement la responsabilité d'un échec de la négociation. Pour la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC il n'existe qu'une voie de passage : celle de la justice sociale et du partage des efforts financiers.